



### Éditorial

# La psychiatrie légale francophone : un champ en plein développement

Bruno Gravier

Volume 3, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1074700ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1074700ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Institut Philippe-Pinel de Montréal  
Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires du Département de  
psychiatrie du CHUV (Suisse)

ISSN

1702-501X (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this document

Gravier, B. (2003). Éditorial : la psychiatrie légale francophone : un champ en plein développement. *Psychiatrie et violence*, 3.  
<https://doi.org/10.7202/1074700ar>

# Editorial

## *La psychiatrie légale francophone : un champ en plein développement*

Dr Bruno Gravier. - Ce numéro spécial de Forensic est le premier fruit d'une collaboration annoncée lors d'une précédente livraison par J.-L. Senon. En effet, tous les textes publiés dans ce numéro le sont aussi sur le site web « Psychiatrie et Violence ». Certains figurent dans les archives du site et ont été mis en ligne au fil des développements, depuis sa création en mai 2000. D'autres, sont publiés sur le site à l'occasion de la parution de ce numéro et ont fait l'objet, suivant notre nouvelle politique éditoriale, d'une sélection critique. Notre but est de développer, en partenariat avec Forensic, un support de publication électronique accueillant chercheurs et cliniciens et garantissant au lecteur une qualité scientifique validée et à ceux qui publient, une diffusion large de leurs travaux ainsi que la reconnaissance de ceux-ci.

La pratique de la psychiatrie dans sa rencontre avec la loi oblige à s'aventurer dans beaucoup de domaines, allant de la clinique à l'éthique en passant par une connaissance particulière des lois qui régissent aussi bien notre champ que le devenir des sujets dont nous avons la charge. C'est une pratique exposée à la violence, à l'épuisement et aux attaques de toutes sortes. Longtemps marginalisée, du moins en Europe francophone où seul se donnait à voir l'exercice de l'expertise, elle doit, par nécessité, développer approfondissements et recherches, réflexions cliniques et interrogations institutionnelles. Elle doit aussi penser de nouveaux partenariats et affronter les interrogations et les tensions où nous conduisent les exigences sociales actuelles qui placent souvent le psychiatre plus dans une position de contrôle que dans celle du soin.

La psychiatrie légale francophone est un carrefour fécond qui s'enrichit à partir d'horizons différents, de références culturelles variées et de filiations thérapeutiques souvent fort éloignées. Ainsi, un certain nombre d'articles publiés dans ce numéro témoignent du travail des praticiens de l'Institut Philippe Pinel de Montréal qui, depuis plus de 30 ans, ont développé des approches qui ont marqué la réflexion et la pratique de beaucoup d'entre nous.

En France, les théorisations et élaborations actuelles sont, pour la plupart, issues de l'expérience des SMPR et de la psychiatrie en milieu pénitentiaire qui s'est prolongée, entre autres, autour des travaux de Claude Balier puis de la loi de 1998, par une importante mobilisation autour de la prise en charge des délinquants sexuels. C'est d'ailleurs dans ce champ que sont intervenues beaucoup de rencontres permettant de confronter pragmatisme québécois et théorisations européennes.

Au fil des rencontres, des séminaires le besoin s'est fait jour de disposer d'espaces d'échanges permettant de poursuivre une réflexion commune, de mettre en perspective nos pratiques cliniques, d'accepter une diversité que notre formation et nos références ne nous permettaient pas. Il était nécessaire d'envisager et d'appréhender les différences et convergences entre différents pays francophones pour bien se rendre compte que langue commune ne signifie pas systèmes légaux et sanitaires identiques et mesurer à quel point il est difficile d'échanger sur nos pratiques quand, par exemple, la qualification légale de l'acte à partir duquel se fonde la rencontre clinique peut varier du tout au tout.

Comme l'a rappelé Jean-Louis Senon dans un précédent éditorial, des amitiés se sont tissées qui ont permis de mieux connaître les démarches des uns et des autres et de penser des complémentarités et des enrichissements à partir de références théoriques qui souvent s'antagonisent ou, au mieux, s'ignorent.

Le site web « psychiatrie et violence » ([www.pinel.qc.ca/psychiatrie\\_violence](http://www.pinel.qc.ca/psychiatrie_violence)) veut être un lieu de rassemblement et d'échange. Outre la publication de textes de qualité, nous souhaitons qu'il permette un accès plus facile aux sources documentaires, à travers les lectures et les références que nous proposons, qu'il rende compte des échanges, des activités académiques et qu'il recueille les

questionnements et les pistes de réflexion. En nous associant à Forensic, nous souhaitons ainsi mettre à la disposition des praticiens deux outils complémentaires de formation, d'échanges et de diffusion.

Les textes publiés dans ce numéro témoignent de cette volonté et essaient de refléter la diversité des problématiques auxquelles se confronte notre champ. Ils rendent compte des contrastes entre les approches et mode de pensées qui s'entrecroisent dans la pratique forensique.

Plusieurs articles permettent, en particulier, de cerner les développements d'une véritable pratique clinique avec les auteurs d'abus sexuels. La relation d'un travail avec un groupe d'agresseurs met en exergue la densité d'une réflexion qui s'est forgée au fil des questionnements qui survenaient dans les séances (Béran et De Vargas). L'élaboration d'un instrument original permettant d'évaluer l'évolution clinique d'un patient à travers l'observation quotidienne des intervenants d'une unité de soin (Mc Kibben et Guay) procède à la fois d'une expérience clinique et de la capacité à transmettre cette expérience. Une approche véritablement systématisée des préadolescents auteurs d'abus sexuels (Jacob) ouvre aussi à la nécessité de mettre en œuvre des approches spécifiques.

Deux études se situent dans une perspective plus directement criminologique et explorent des aspects rarement étudiés : l'avitolicide (ou meurtre des grand parents) (Millaud, Auclair, Marleau) et la relation de couple chez les mères filicides (Laporte).

Autre aspect, souvent méconnu, mais pourtant bien présent dans nos préoccupations quotidiennes, l'étude des risques de victimisation des professionnels travaillant avec des détenus (Lusignan) est un domaine à développer pour proposer des réponses adaptées qui ne laissent pas ceux qui sont, de par leur choix professionnel, exposés à la violence, dans la solitude et l'abandon.

Le texte de Marleau et Beudet ne manquera pas de susciter le débat sur la manière d'attester la rigueur d'une approche ou d'une recherche. Il pose la question de la validité des sources scientifiques utilisées par les praticiens, surtout lorsque celles-ci viennent étayer une expertise. En imposant implicitement le recours à la « médecine fondée sur des données probantes » (evidence based medicine) comme paradigme scientifique actuel, il prend le parti de ne valider qu'une approche quantitative bien éloignée de ce qui fonde la clinique. Aux antipodes de ces orientations, la réflexion dérangement de Cornu sur le suicide indique bien à quel point notre pratique ne peut faire l'impasse d'une approche philosophique et éthique.

Nous espérons que ces textes constitueront autant d'ouvertures aux débats et autant d'incitations à transmettre vos pratiques et vos recherches. Nous espérons aussi que cette nouvelle collaboration permettra de potentialiser et d'enrichir les apports des uns et des autres en profitant de ce formidable vecteur d'échange et de communication que constitue internet.

Bruno Gravier, secrétaire de rédaction du site web, « Psychiatrie et Violence »